



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 12862

Numéro SIREN : 418 234 274

Nom ou dénomination : AUDIT BUGEAUD

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2017 sous le numéro de dépôt 117910



1712343901

DATE DEPOT : 2017-11-24

NUMERO DE DEPOT : 2017R117910

N° GESTION : 2001B12862

N° SIREN : 418234274

DENOMINATION : AUDIT BUGEAUD

ADRESSE : 18 rue Spontini 75116 Paris

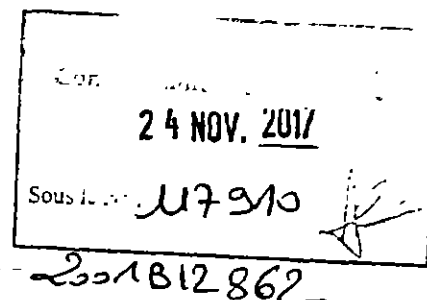
DATE D'ACTE : 2017/11/23

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

Ri dec 23/11/2017

CD
CÉDRIC DESSAUX
AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE



AUDIT BUGEAUD

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
18 rue SPONTINI
75116 Paris

RCS PARIS : B 418 234 274

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la Société AUDIT BUGEAUD,
Société à responsabilité limitée en Société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 2 novembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

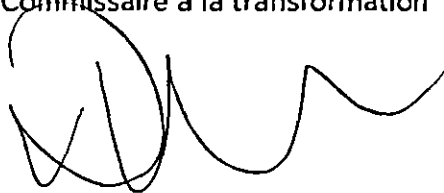
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Paris, le 23 novembre 2017

Le Commissaire à la transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Cédric DESSAUX